

Ville de Montréal

Service de la culture

Division du
développement culturel

VISION PLAN D'ACTION AMÉNAGEMENT PATRIMOINE PROXIMITÉ POLITIQUE CULTURELLE PARTENARIAT
URBANISME PARCOURS COHÉRENCE AGENDA 21C DÉVELOPPEMENT DURABLE DESIGN
URALE ART PUBLIC ARTISANAT TERRITOIRE ARRONDISSEMENTS PLACE
PUBLIQUE TOURISME QUARTIER CRÉATION DIFFUSION VISION PLAN D'ACTION AMÉNAGEMENT PATRIMOINE
MOBILIER QUARTIER CRÉATION DIFFUSION VISION PLAN D'ACTION AMÉNAGEMENT PATRIMOINE
PROXIMITÉ POLITIQUE CRÉATION DIFFUSION VISION PLAN D'ACTION AMÉNAGEMENT PATRIMOINE
AGENDA 21C DÉVELOPPEMENT DURABLE DESIGN
COMMERCES TERRITOIRES MOBILIER QUARTIER CRÉATION DIFFUSION VISION
HISTOIRE ENVIRONNEMENT MÉTROPOLE DESTINATION MOBILIER QUARTIER CRÉATION DIFFUSION VISION

LES QUARTIERS CULTURELS

— — — — — —

Réalisons ensemble
nos quartiers culturels !

QUARTIER CRÉATION DIFFUSION VISION PLAN D'ACTION AMÉNAGEMENT PATRIMOINE PROXIMITÉ
POLITIQUE CULTURELLE PARTENARIAT URBANISME PARCOURS CONCERTATION COHÉRENCE AGENDA 21C

Cadre d'intervention

Ateliers d'artistes

Montréal 

Cadre d'intervention : Les ateliers d'artistes

INTRODUCTION

Montréal s'identifie comme une ville de créateurs, mais plusieurs de ceux-ci éprouvent de grandes difficultés à trouver et surtout à conserver des espaces de création et de production à coût raisonnable, car les quartiers centraux où ils sont établis leur sont de moins en moins accessibles. En effet, très souvent, ils ne disposent pour leurs ateliers que de baux à très court terme, dans des immeubles industriels en attente de requalification. Les artistes subissent alors les contrecoups d'une spéculation immobilière, en raison de la transformation de ces immeubles en lofts résidentiels ou de bureaux. Paradoxalement, les secteurs industriels où ils sont établis sont devenus attrayants, justement, à cause de la présence des artistes.

ORIENTATION GÉNÉRALE

La qualité et la vitalité culturelles des milieux de vie passent par une présence et un engagement accrus des artistes, des créateurs et des organismes de différentes sphères d'activité dans les arrondissements et, plus particulièrement, dans les quartiers culturels. La valeur inestimable de leur apport au développement culturel, économique et social de la ville et des communautés locales doit être reconnue.

ORIENTATION SPÉCIFIQUE : RECONNAISSANCE DES ARTISTES ET DES CRÉATEURS

Mettre en place des mesures facilitant l'accès à des espaces de création et de diffusion et permettant le développement d'ateliers afin de pérenniser et de sécuriser la présence et les activités de création et production des artistes, principalement en arts visuels et pratiquant les métiers d'art.

OBJECTIF GÉNÉRAL

L'objectif stratégique de la Ville est de faciliter le maintien d'artistes et de créateurs à Montréal dans les quartiers centraux à fort développement.

HISTORIQUE ET CONTEXTE 2002-2013

La problématique des ateliers d'artistes est présente dans la Politique de développement culturel 2005-2015 de la Ville de Montréal, plus précisément à l'engagement 27, libellé comme suit : « *La Ville se donnera - en étroite collaboration avec les arrondissements concernés et ses autres partenaires - un plan d'action et des outils permettant d'intervenir pour consolider et développer les ateliers d'artistes et*

d'artisans, avec ou sans espace habitable, particulièrement dans les quartiers centraux, en favorisant notamment l'accès à la propriété pour les artistes ».

Cet enjeu est également mentionné dans le plan stratégique Imaginer-Réaliser Montréal 2025, publié en 2006 et libellé comme suit : « *Soutenir le développement des arts et de la culture par :*

- ***un ensemble d'interventions qui accordent la priorité à la création, comme vecteur majeur de développement artistique et culturel, tels les liens entre l'art et la technologie, les ateliers d'artistes...».***

En 2007, le Plan d'action mis au point dans le cadre du Rendez-vous novembre 2007 – Montréal, métropole culturelle, confirmera d'ailleurs cette intention.

« 2.5 - Améliorer et accroître les espaces pour la création, la production et la diffusion : Mettre au point un cadre d'intervention en matière d'espaces pour la création et la diffusion, en concertation avec les pouvoirs publics et le milieu des affaires »

Pour donner suite à la politique culturelle et afin de mieux connaître ses propres enjeux et ceux d'autres villes, la Ville souhaitera réaliser une étude sur la situation des ateliers à Montréal qui sera effectuée par Daniel Arbour et Associés en 2006. La même année, une étude universitaire, Les artistes dans la ville : La contribution des ateliers d'artistes à l'écologie artistique de Montréal, par Guy Bellavance et Daniel Latouche de l'INRS, amènera des informations complémentaires particulièrement utiles au point de vue, entre autres, sur la répartition des artistes dans la ville.

Par ailleurs, le discours du Budget du Québec 2012-2013 annonce la création d'un groupe de travail sur les ateliers d'artiste, groupe formé en avril et qui remet son rapport en octobre 2012.

Le comité de pilotage du Plan d'action 07-17 – Montréal, métropole culturelle décide de faire des ateliers d'artiste sa priorité numéro 1, en vue du Rendez-vous de mi-parcours qui a eu lieu le 26 novembre 2012. Dans ce cadre, le gouvernement du Québec annonce une contribution de 5,65 M\$ pour les ateliers d'artiste, somme provenant à la fois du ministère de la Culture et des Communications et du Secrétariat à la Région métropolitaine.

Le 21 mars 2013, le conseil d'agglomération de Montréal approuve la programmation supplémentaire de projets liés au protocole d'entente de 175 M\$ avec le gouvernement du Québec, pour les projets inclus dans la stratégie « Imaginer-Réaliser Montréal 2025 », par l'ajout du projet « Ateliers d'artiste ». Une enveloppe de 7,15 M\$ est réservée à cet effet, pour les cinq prochaines années. **C'est de ce fonds dont il est question ici.**

De plus, cette nécessité de protéger et de développer les ateliers d'artistes à Montréal est partie intégrante dans la stratégie de mise en valeur des quartiers culturels adoptés par le conseil municipal, en juin 2013.

LES PRINCIPES DIRECTEURS

- Bâtir sur les acquis dans les secteurs où sont établis les artistes;
- Intégrer les ateliers d'artistes aux politiques et stratégies urbaines de la ville ainsi que dans les quartiers culturels;
- Soutenir la création artistique par la stabilisation des loyers et par la pérennisation d'ateliers d'artistes dans les quartiers centraux.

OBJECTIFS DU FONDS

- Pérenniser les ateliers dans les quartiers centraux montréalais;
- Favoriser la rénovation, le recyclage des bâtiments existants ainsi que la réhabilitation et la revitalisation de quartiers ou de secteurs industriels;
- Favoriser la propriété collective des ateliers par des OBNL, coopératives, institutions (exemple : universités, SHDM);
- Soutenir le maintien d'artistes dans leurs ateliers et aussi dans les secteurs à forte concentration artistique;
- Maintenir et conserver les ateliers existants;
- Acquérir et développer de nouveaux ateliers;
- Participer à la consolidation des quartiers culturels;
- Assurer la salubrité et la sécurité des lieux et installations, principalement par les améliorations locatives et la mise aux normes.

Bénéficiaires-clients :

Regroupement d'artistes constitué en OBNL ou coopérative d'artistes dont la mission est la sauvegarde et la pérennisation des ateliers d'artistes.

Promoteurs-Gestionnaires

- Gestionnaire avec expérience dans la gestion immobilière (minimum 5 ans) pour la location des espaces commerciaux;
- Gestionnaire immobilier-construction avec expérience pour la phase construction et aménagement, par exemple un groupe de ressources technique (GRT), un professionnel architecte ou gestionnaire privé ou un OBNL spécialisé.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Le projet doit être viable et équilibré financièrement. L'ensemble des subventions et des partenaires doit être confirmé et, à terme, le projet doit être autonome dans son fonctionnement.

Le projet doit respecter la capacité de payer des artistes, soit être sous les prix locatifs du marché du secteur.

LES DÉPENSES SUIVANTES NE SONT PAS ADMISSIBLES :

Les coûts engagés après le 31 décembre 2017;
Les coûts des travaux usuels d'entretien;
Les coûts des travaux réalisés avant la signature de l'entente;
Les achats de terrains et de servitude;
Les frais juridiques;

Les coûts d'acquisition de l'immeuble;
Les ateliers incluant une résidence (habitation).

CRITÈRES GÉNÉRAUX DU PROJET

Le projet doit :

- Soutenir des projets d'ateliers d'artistes principalement en arts visuels et métiers d'art (selon les définitions en usage au Québec, la loi sur le statut de l'artiste) en concordance avec les recommandations du groupe de travail sur les ateliers d'artistes;
- Maintenir des artistes dans leurs lieux de création ou développer de nouveaux lieux;
- S'intégrer dans un quartier en redéfinition ou dans un quartier culturel existant;
- Faire l'objet d'une entente avec des gestionnaires pour la construction et des gestionnaires immobiliers (consortium et/ou équipe) pour le dépôt de dossier de projet.

Immeuble :

- Le bâtiment doit être adéquat et approprié selon les usages (hauteur libre des plafonds, fenestration, monte-charge, etc.).
- Le bâtiment doit être la propriété de l'OBNL ou l'organisme doit détenir un bail d'un minimum de 30 ans avec une provision d'un mécanisme qui protège la finalité de l'immeuble et son transfert éventuel advenant une dissolution de l'OBNL, par exemple: une servitude d'usage sur la destination de l'immeuble ou une hypothèque de second rang.
- Le projet doit respecter les règlements d'urbanisme et respecter le patrimoine et l'architecture.

Documents requis

- Lettre d'appui de l'arrondissement;
- Études préalables et concept;
- Étude de marché;
- Plan d'affaire;
- Programme fonctionnel et technique.

Date de tombée : En tout temps

Personne ressource : Monique Côté

Conseillère en planification
Service de la Culture
514 868-7979
mocote@ville.montreal.qc.ca

Projets financés par le Fonds :

Regroupement Pi 2 de Gaspé 5445-5455 avenue de Gaspé :

http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=5798,42657625&_dad=portal&_schema=PORTAL&id=21122&ret=http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/url/page/prt_vdm_fr/rep_nonces_ville/rep_communiques/communiques

<http://www.piedcarre.org/>

Le Bovril, 6402, avenue du Parc, Ateliers créatifs Montréal :

http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=5798,42657625&_dad=portal&_schema=PORTAL&id=24268

<http://atelierscreatifs.org/>

Le Ste-Catherine Est/Atelier Graff :

http://ville.montreal.qc.ca/portal/page?_pageid=5798,42657625&_dad=portal&_schema=PORTAL&id=25838&ret=http://ville.montreal.qc.ca/pls/portal/url/page/prt_vdm_fr/rep_nonces_ville/rep_communiques/communiques

<http://atelierscreatifs.org/>

<http://www.graff.ca/atelier/>